

# THURET (63)

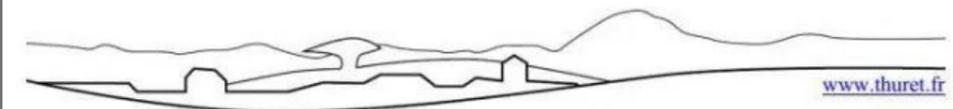
Marché de prestation intellectuelle

**Assistance maîtrise d'oeuvre**  
Etude d'aménagement de la traverse

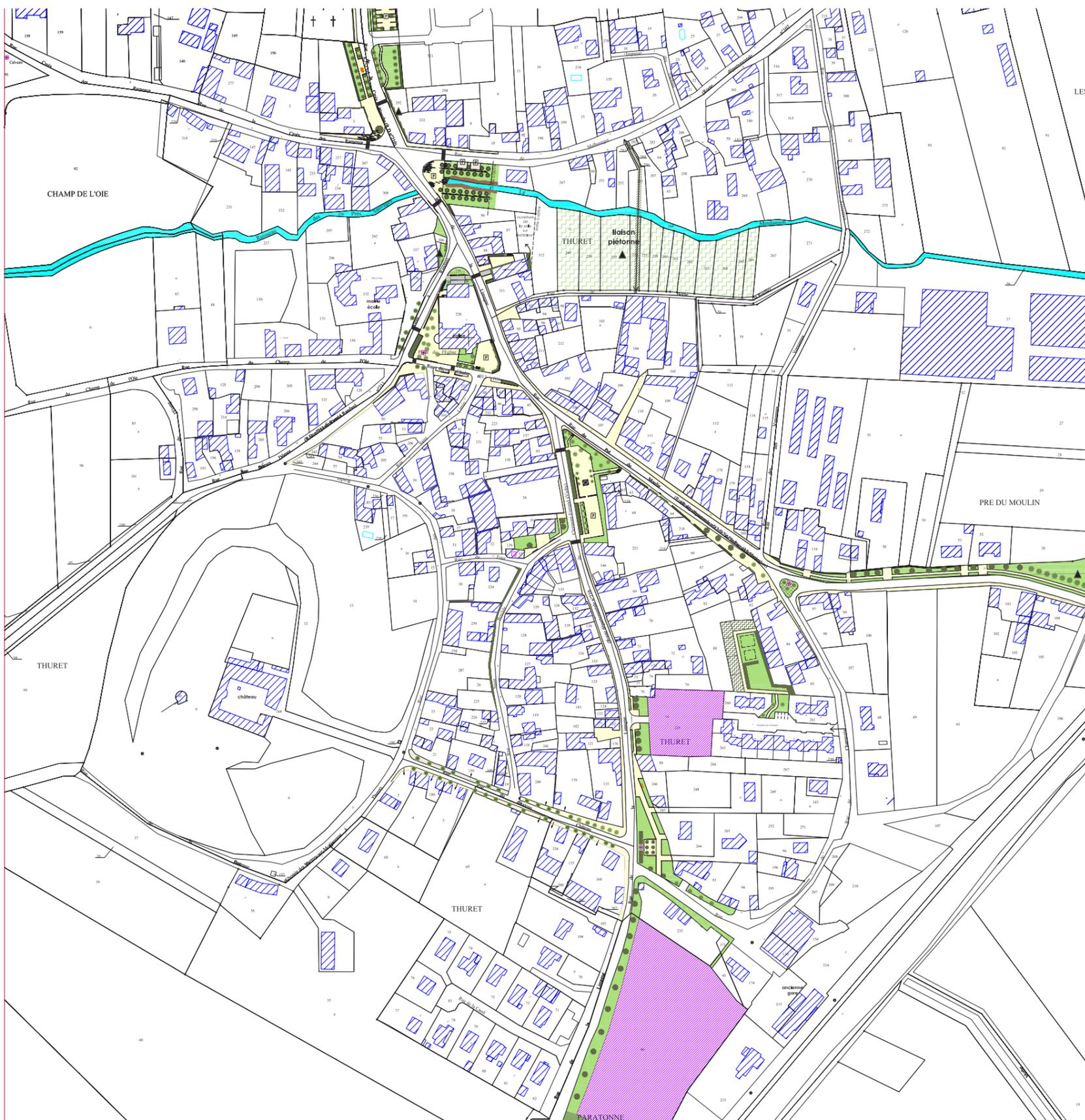
pour le compte du  
**Conseil Départemental du Puy de Dôme**

## MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Thuret  
Mairie, 8 rue des Dômes  
63260 THURET



# Préambule : approche du projet d'espace public



## La question de l'identité sociale dans les pratiques d'aménagement paysager:

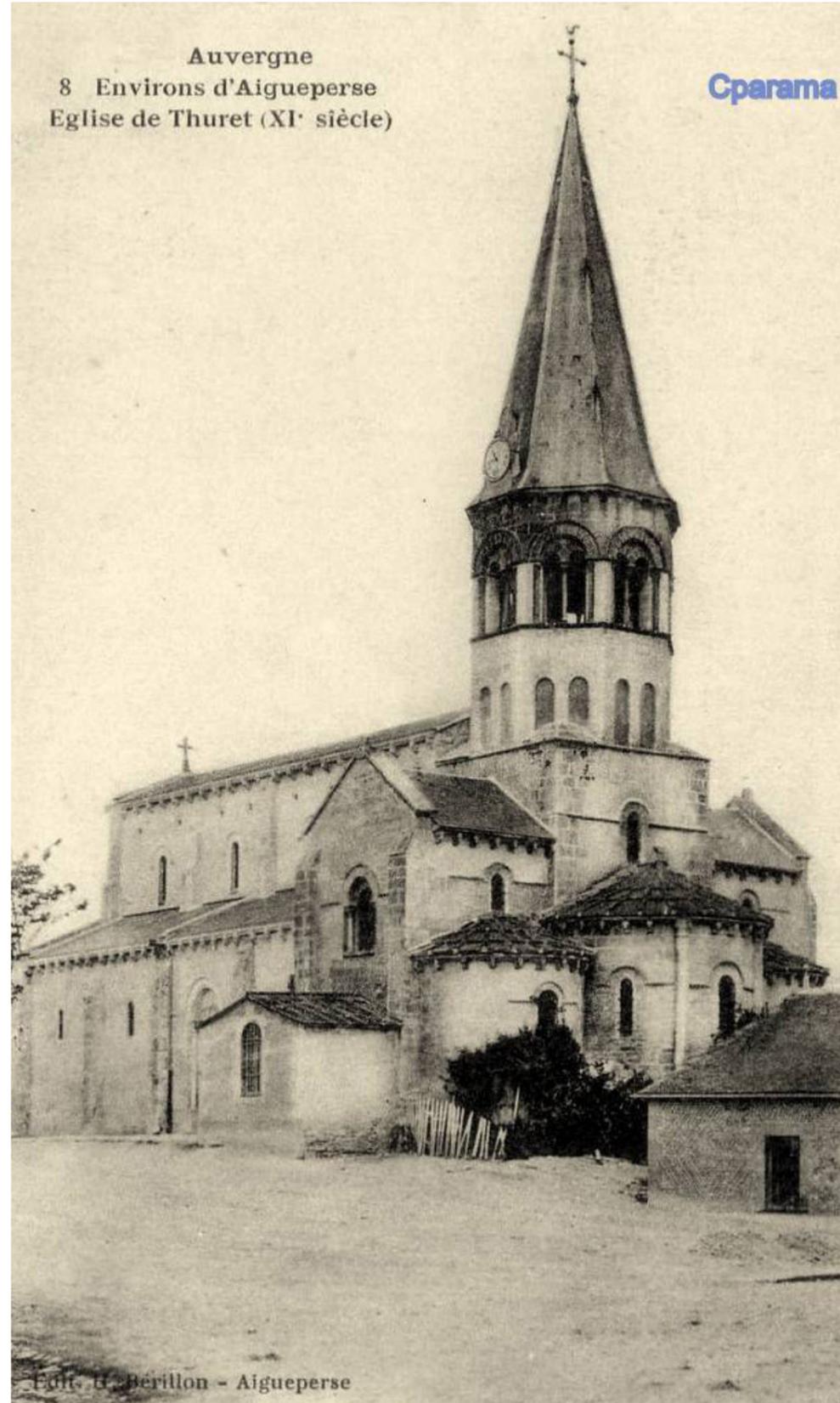
L'identité a besoin de symboles pouvant prendre la forme d'une valeur emblématique patrimoniale. Pour approcher l'aménagement d'un site, il faut **s'interroger sur l'existence et la nature d'un paysage emblématique identitaire, auquel raccrocher les éléments à venir.**

## La finalité d'un aménagement paysager de qualité est la production de formes et de lieux qualifiés.

Il existe une réelle demande sociale de nature, de paysage, de qualité du cadre de vie et des paysages traversés.

L'action paysagiste repose en principe sur **un aller-retour entre une vision de l'avenir lointain et une prévision à court termes.** Cette réflexion crée les **conditions d'un accord social, technique et politique en vue d'une action renforçant ou créant une identité et une conscience commune patrimoniale** des biens collectifs ou communs appropriables afin de conserver, créer, ou restaurer en direction des générations actuelles et futures des rapports apaisés avec les formes urbaines ou paysagères locales.

# Rappel du contexte



- **Un contexte paysager et patrimonial de qualité :** histoire ancienne, Eglise Saint Martin, Château...

- **Une situation stratégique:** sur la RD 210 reliant Clermont-Ferrand à Vichy, vecteur d'un trafic véhicule important en termes de nombre (5700 véhicules/jour) mais aussi de gabarit puisqu'elle est classée « transports exceptionnels ».

- **Des objectifs clairs visant deux types de «public»:** présenter des **aménagements paysagers qualitatifs** qui offrent l'opportunité, pour ceux de passage, de s'arrêter... pour une pause, le temps d'un repas peut-être, ou de découvrir l'église, ou du moins de rendre la traversée de Thuret agréable et leur donner envie de découvrir ce bourg.

L'autre enjeu est bien entendu de **d'offrir aux thurétois un espace public de qualité : lisible, fonctionnel, attractif...**

Il s'agit de proposer une **utilisation contemporaine vivante de l'espace public au coeur du centre bourg historique**, afin d'inviter les gens de passage à découvrir la commune; mais également offrir à la population locale un **espace de proximité et de rencontre**; tout en **respectant les besoins d'usages et les contraintes inhérentes au site**.

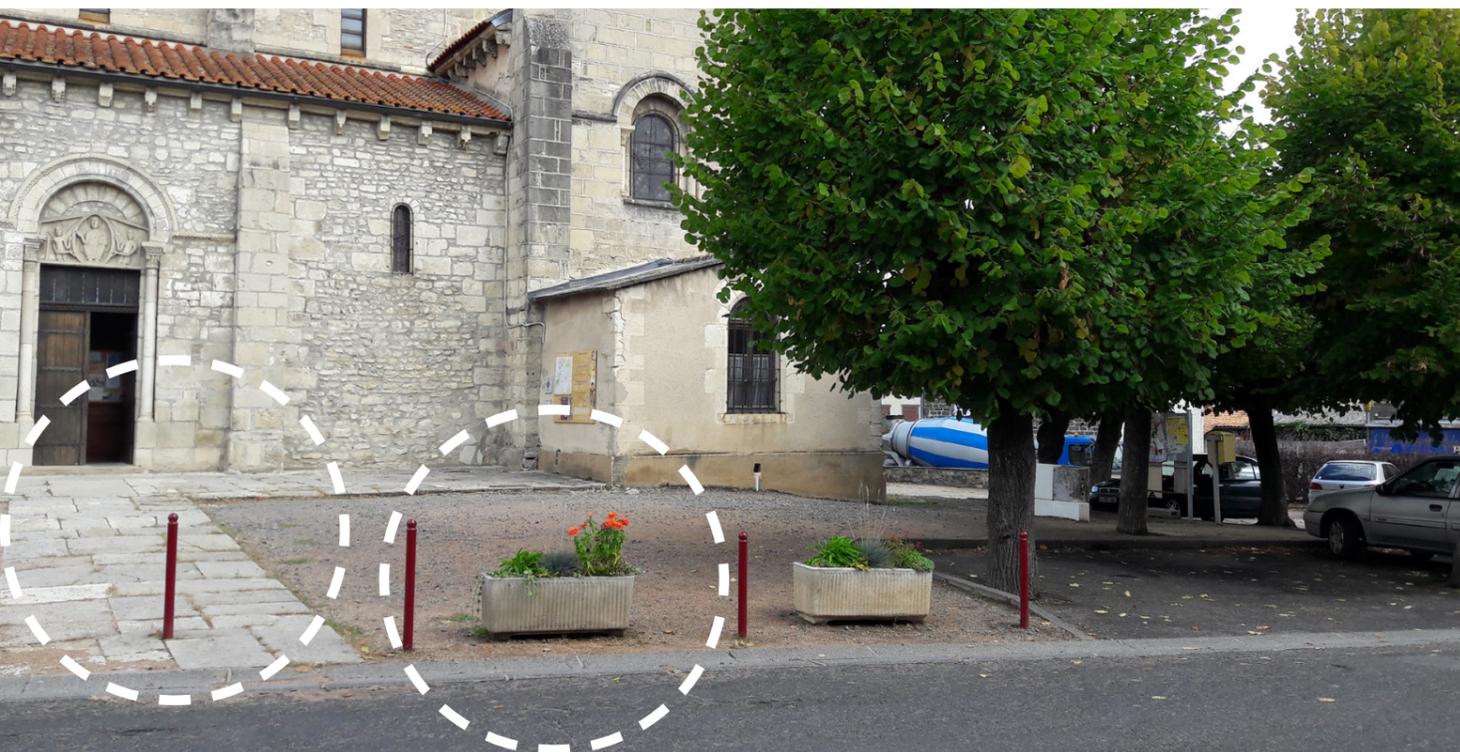
# Etat des lieux en images : interface église/école



- Des **esquisses d'aménagements** qui **manquent de continuité**
- Un **espace «ouvert» côté église**, un **«fermé» côté école**

- Un **ensemble conséquent de barrières** visant à **protéger** les enfants et **empêcher** le stationnement, mais qui n'apaise pas les vitesses. **C'est la route qui coupe l'espace public au lieu de l'intégrer.**

# Etat des lieux en images : interface église/commerces



- Des **esquisses de mise en valeur** qui **manquent d'ampleur** pour marquer l'espace public
- Un **traitement qualitatif du parvis** proche du bâtiment (dallage en pierre) qui pourrait être renforcé

- Un **besoin/habitude de stationnement** autour de l'église, **parfois désorganisé** (sorties d'école) et permis par la largeur de voirie.
- Un **trottoir insuffisant** pour permettre aux commerces de remplir pleinement leur ambitions économiques et sociales.

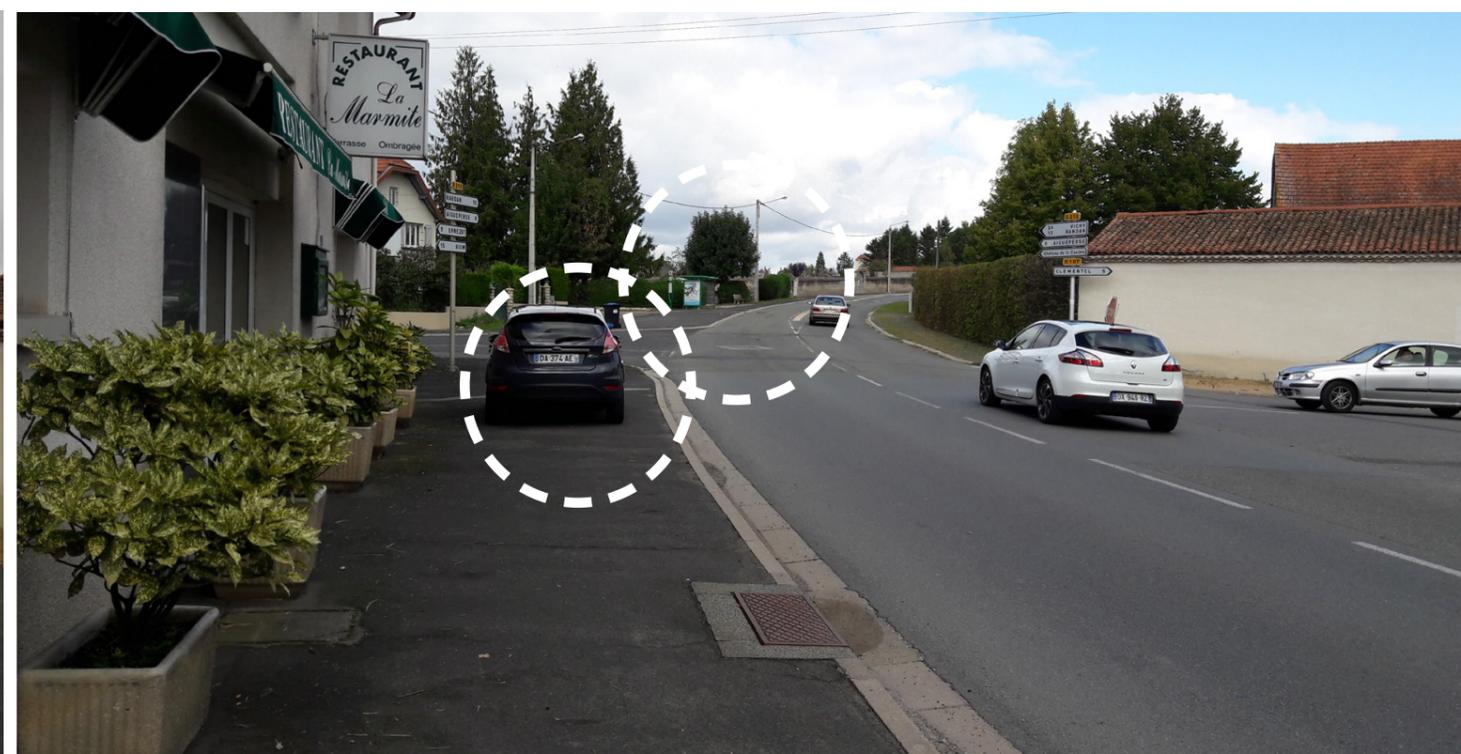
# Etat des lieux : interface église/mairie



- Un **traitement non qualitatif de l'espace** qui semble être un parking sauvage «délaisseré»
- Des **bordures** peu justifiées qui **segmentent l'espace**

- Une **haie** qui cache les voitures depuis le carrefour; des **arbres** qui obstruent partiellement les façades (raison historique ou architecturale?)
- Une **continuité de traitement à créer** entre la nouvelle mairie et «l'arrière délaissé»

# Etat des lieux en images : carrefour nord



- Un **aménagement** de stationnement **récent**. **Plantations qualitatives** mais **manque de lien piéton** avec le restaurant. Point d'entrée sur les futurs jardins.

- Une topographie et une large voirie **favorisant la vitesse** en entrée de bourg, mais des **contraintes** de rayons de braquage poids-lourds **à respecter**. Evaluer possibilité de réduire - au moins visuellement - l'emprise.

# Etat des lieux : carrefour sud ancienne gare/château



- les rues menant au Château et à la gare présentent toutes deux des **alignements d'arbres** qui **soulignent** la **structure**.
- une entrée de bourg soulignée par de la **mosaïculture** mais gaché par l'arrière plan

- Un point de **pollution visuelle**
- Un **élargissement** qui perd en **définition** par **manque de structure**

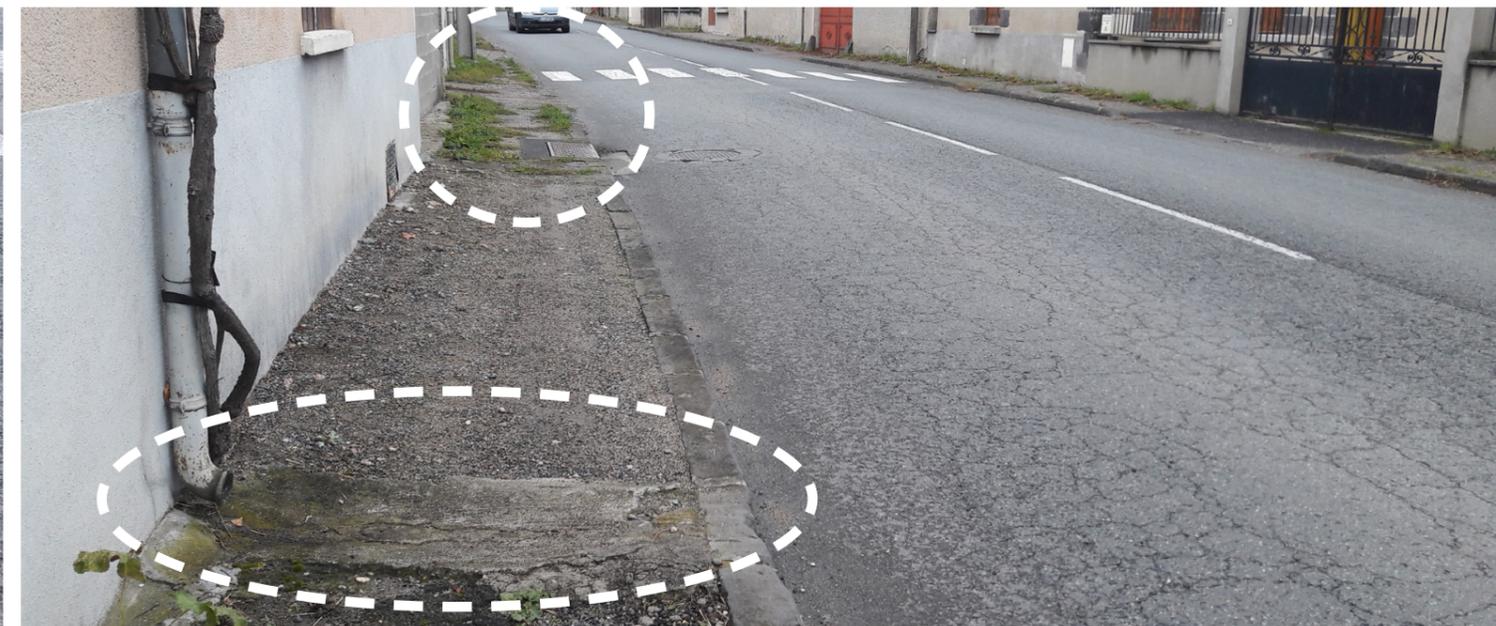
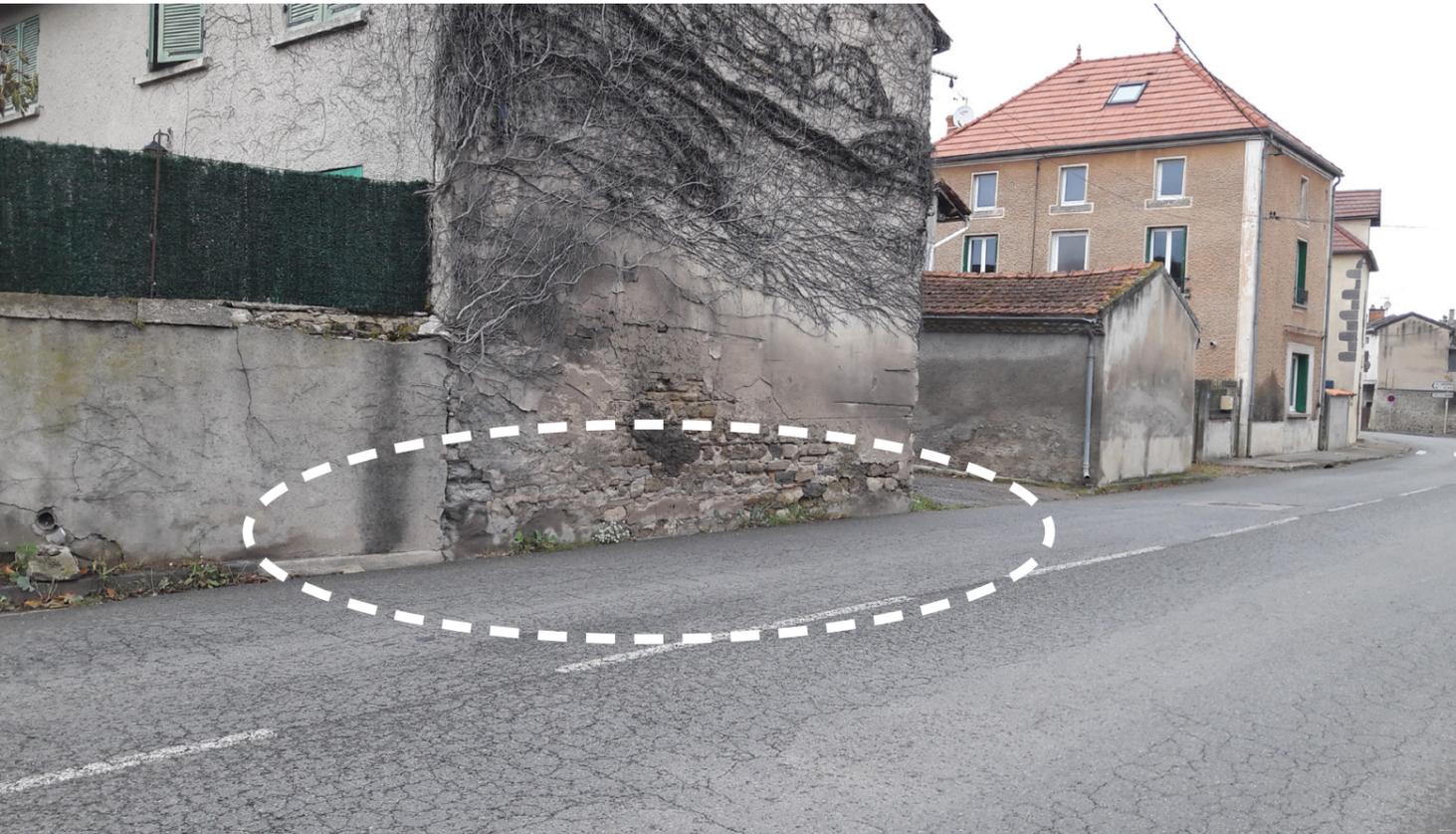
# Etat des lieux en images : la traverse



Les **cheminements piétons** sur la traverse de bourg ne sont **pas optimisés**. Les **largeurs** sont très souvent **insuffisantes** (voire inexistantes). Des **différences de hauteur**, de **matériaux**, la

présence d'escaliers, de poteaux, viennent encore **compliquer** les **déplacements**, notamment pour les PMR. **Au droit des passages piétons** : avaloirs, bordures sans bêteau, ...

# Etat des lieux : interface église/mairie



Des **contraintes physiques d'emprises de voirie et de largeurs de façade à façade** peuvent ponctuellement rendre difficile les cheminements, un **équilibre** entre les

espaces dédiés aux différents usagers est alors à trouver. Le fleurissement ponctuel des trottoirs amène une touche de gaîté bienvenue mais diminue l'emprise du passage.

# Etat des lieux en images : autres points particuliers



- **Manque** de **continuité piétonne** mairie/école; structure de la chaussée à reprendre
- La rue du champ de l'oie est-elle à son **maximum** de **capacité de stationnement** en période de sortie d'école?

- Un **espace** devant la Mairie qui aurait **mérité d'être «paysager»** au lieu de faire la part belle à l'enrobé
- Des **extérieurs** à repenser pour la **salle des fêtes** (stationnement, esthétique...)

# La question des stationnements



La valorisation des espaces publics, dans une optique de redynamisation du centre bourg et de création de pôles de convivialités passe souvent par la **réorganisation et/ou la réduction du nombre d'emplacements de stationnements**.

Ceux-ci étant généralement nécessaires au bon fonctionnement des commerces du centre bourg, il est nécessaire de **prendre des mesures compensatoires** à d'autres endroits proches du centre bourg.

Il est intéressant de s'interroger afin de déterminer **la nature des voitures stationnant devant à proximité de l'école, de l'église et des commerces**; et de leur rotation.

**La question du stationnement à l'heure des écoles** : un nombre important de véhicules se gare - souvent de façon «sauvage» à proximité directe - pour une courte période de temps. Faut-il pour autant augmenter le nombre de places près de l'école alors qu'il y a :

- à 40/80 m : parcours école/église (20pl)
- à 80 m : parcours église/rue du champ de l'oie (10/15 pl)
- à 200 m : parcours école/rue du pré du moulin et parking square Chazelle (40pl)

# Géographie schématisée des enjeux



Voirie large, droite, en pente encourageant les survitesses.

> Présence d'une surlargeur : possibilité de casser l'aspect très linéaire de la voirie en séparant les deux voies par un terre plein central «paysager» ?

Caractère trop routier.

> Encas d'impossibilité de réduire l'emprise de la voirie, notamment au carrefour : réduire visuellement l'emprise en mettant en place un traitement paysager des trottoirs autres que l'enrobé.

Faudrait-il mettre un feu discriminatoire de vitesse au carrefour pour souligner l'entrée en centre bourg?

Mise en valeur paysagère du Merdanson de part et d'autre de la RD. Souligner l'accroche paysagère transversale.

Réorganiser la traversée piétonne en face du restaurant «La Marmite»

# Géographie schématisée des enjeux

Surlargeur trottoir en enrobé : à diminuer et « paysager » pour mise en valeur de la Mairie

Manque de continuité piétonne.

Un système sécuritaire mais ségrégateur de flux et n'encourageant pas la réduction des vitesses des véhicules.

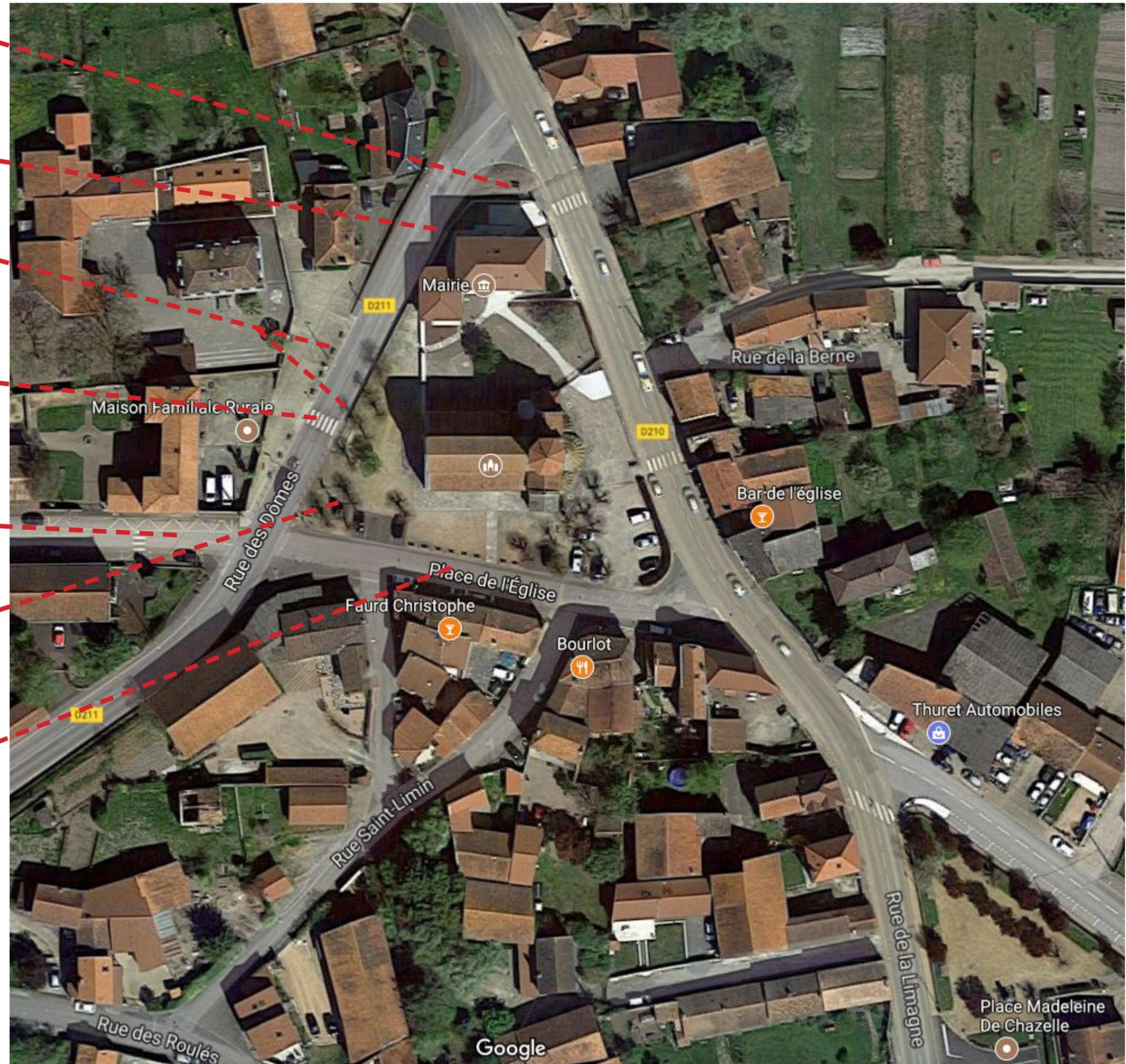
Concentrer la zone de traverse : est-ce une bonne chose pour limiter les vitesses? Peut-on passer en zone 30? Faire un plateau surélevé avec traitement de surface différent ?

La capacité en stationnement de la rue est-elle déjà à son maximum?

Les arbres ne cachent-ils pas plus la façade qu'ils ne la mettent en valeur?

Diminution de l'emprise de la voirie (passage en sens unique?) et traitement paysager en « espace partagé zone de rencontre 20 km/h ».

Faut-il empêcher strictement le stationnement minute sur voirie ? ou au contraire accepter que cette voie devienne une zone de stationnement de courte durée aux horaires de sortie d'école?



# Géographie schématisée des enjeux

Mise en valeur de la salle des fêtes et organisation du stationnement

Manque de continuité piétonne.

Régler les problèmes de stationnement sauvage.

Réorganiser le stationnement. Mettre en valeur l'architecture. Faire le lien entre nouveaux aménagement (Mairie) et cet espace en devenir. Les arbres ne cachent-ils pas la façade? N'est-il pas dommage de faire du plus beau côté de l'église un stationnement?

Mettre en valeur le parvis de l'église; ça aide la justification de ne pas y mettre de stationnement supplémentaire !

Mise aux normes impératives des trottoirs pour des circulations piétonnes faciles, sécuritaires et agréables.

Absence de passage piéton : à ajouter.

Un square un peu austère qui pourrait gagner en esthétique et attractivité.



# Géographie schématisée des enjeux

Un stationnement qui semble sous-utilisé. Une meilleure signalisation et l'amélioration des cheminements piétons devraient encourager son utilisation (sorties d'école notamment?)

Des continuités piétonnes à conforter sur toute la longueur de la traverse des deux côtés de la voirie.



# Géographie schématisée des enjeux

Des continuités piétonnes à conforter sur toute la longueur de la traverse des deux côtés de la voirie.

Structure paysagère à renforcer (absence de front bâti)

Une structure paysagère à renforcer pour souligner l'ancrage entre la rue du château et celle de l'ancienne gare. Possibilité en cas de besoin d'y organiser du stationnement paysager.

